



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 novembre 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire de la personne suivante :

- Madame Reine Tremblay (née Richard), décédée le 8 octobre dernier à l'âge de 68 ans;

et exprime ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

RÉSOLUTION 2014-11-604 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De retirer l'article 22 de l'ordre du jour – Modification du bail de location – Local 220 de l'hôtel de ville – Régime de services juridiques T.C.A.;

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Richard Corbeil

- Vente du bois coupé – Déplore que la Ville ait choisi de vendre le bois coupé par soumission publique.

Monsieur André Bordeleau

- Pavage à l'extrémité ouest du chemin de la Côte Sud;
- Mur antibruit sur le boulevard de la Grande-Allée.

Monsieur Michel Noël

- Parc François-Xavier-Dion – Vandalisme et intrusion sur sa propriété.

Monsieur Francesco Perugino

- Se plaint de la malpropreté de ses nouveaux voisins.

RÉSOLUTION 2014-11-605
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-606
RÈGLEMENT RV-1441-021 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 octobre 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-021 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones P-1 405-1, P-1 501-1 et P-1 501-2 et l'établissement des dispositions particulières à ces nouvelles zones.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-607
RÈGLEMENT RV-1441-022 – SECOND PROJET - ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-022 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 9 septembre 2014, suivant la résolution 2014-09-521;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 7 octobre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-022 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au nombre de cases de stationnement requis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-608
RÈGLEMENT RV-1441-024 – PREMIER PROJET – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-024 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation de la hauteur permise d'un bâtiment dans la zone C-3 403.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-609
RÈGLEMENT RV-1442-003 – PROJET DE RÈGLEMENT – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-003 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-610
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement tenue le 27 octobre 2014 sur le Règlement RV-1441-020 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de la classe résidentielle multifamiliale dans la zone C-2 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-611
RÈGLEMENT RV-1441-020 – RETRAIT DU RÈGLEMENT**

ATTENDU le résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 27 octobre dernier sur le Règlement RV-1441-020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE retirer le Règlement RV-1441-020 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout de la classe d'usage résidentielle multifamiliale dans la zone C-2 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-612
RÈGLEMENT RV-1441-022 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-022 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait au nombre de cases de stationnement requis.

**RÉSOLUTION 2014-11-613
RÈGLEMENT RV-1569 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1569 décrétant des travaux d'éclairage du parc linéaire du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2014-11-614
RÈGLEMENT RV-1570 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1570 décrétant l'acquisition de charbon actif pour l'usine d'épuration et son financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2014-11-615
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 25 septembre au 22 octobre 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-616
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2014 montrant un total des activités de 3 932 434,39 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 245 539,78	
Activités financières d'investissement	1 045 459,49	
Total des chèques fournisseurs		3 290 999,27
Salaires – Dépenses	977 243,82	
Salaires - Déductions	(335 808,70)	
Total des salaires nets		641 435,12
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 932 434,39

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-617
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 octobre 2014, révisée le 15 octobre 2014, montrant un total de 890 825,84 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-618
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-619
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 NOVEMBRE 2014 AU MONTANT DE
4 165 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-808, RV-1060, RV-1113, RV-1134, RV-1146, RV-1169, RV-1238, RV-1246, RV-1259, RV-1261, RV-1264, RV-1279, RV-1281, RV-1284, RV-1286, RV-1288, RV-1289, RV-1301, RV-1302, RV-1317, RV-1430, RV-1491, RV-1529, RV-1540, RV-1542, RV-1544, RV-1545, RV-1546, RV-1547, RV-1549, RV-1551, RV-1557 et RV-1558, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 novembre 2014, au montant de 4 165 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix Offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût réel %
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,65600	417 000	1,40000	2015	2,58593
		429 000	1,60000	2016	
		408 000	1,85000	2017	
		421 000	2,15000	2018	
		2 490 000	2,35000	2019	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. Fin-Xo Valeurs mobilières inc.	98,68600	417 000	1,45000	2015	2,62042
		429 000	1,60000	2016	
		408 000	1,90000	2017	
		421 000	2,15000	2018	
		2 490 000	2,40000	2019	
Financière Banque Nationale inc.	98,68300	417 000	1,50000	2015	2,62791
		429 000	1,70000	2016	
		408 000	1,90000	2017	
		421 000	2,15000	2018	
		2 490 000	2,40000	2019	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,75800	417 000	1,450000	2015	2,64362
		429 000	1,60000	2016	
		408 000	1,90000	2017	
		421 000	2,20000	2018	
		2 490 000	2,45000	2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 165 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistante trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-620
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 NOVEMBRE 2014 AU MONTANT DE
4 165 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 165 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-808	1 500 \$
RV-1060	1 900 \$
RV-1113	3 900 \$
RV-1134	80 200 \$
RV-1146	2 100 \$
RV-1169	309 200 \$
RV-1238	5 300 \$
RV-1246	13 900 \$
RV-1259	5 700 \$
RV-1261	18 100 \$
RV-1264	137 100 \$
RV-1279	116 100 \$
RV-1281	11 900 \$
RV-1284	15 700 \$
RV-1286	25 500 \$
RV-1288	20 900 \$
RV-1289	14 900 \$
RV-1301	123 300 \$
RV-1302	627 800 \$

RV-1317	59 700 \$
RV-1430	62 300 \$
RV-1491	200 000 \$
RV-1529	19 000 \$
RV-1540	50 000 \$
RV-1542	25 000 \$
RV-1544	115 000 \$
RV-1545	767 000 \$
RV-1546	99 000 \$
RV-1547	641 000 \$
RV-1549	129 000 \$
RV-1551	213 000 \$
RV-1557	125 000 \$
RV-1558	125 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 165 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 novembre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son assistante à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
938 GRANDE ALLEE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistante trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-621
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 NOVEMBRE 2014 AU MONTANT DE
4 165 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 165 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros RV-808, RV-1060, RV-1113, RV-1134, RV-1146, RV-1169, RV-1238, RV-1246, RV-1259, RV-1261, RV-1264, RV-1279, RV-1281, RV-1284, RV-1286, RV-1288, RV-1289, RV-1301, RV-1302, RV-1317, RV-1430, RV-1491, RV-1529, RV-1540, RV-1542, RV-1544, RV-1545, RV-1546, RV-1547, RV-1549, RV-1551, RV-1557 et RV-1558, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1238, RV-1246, RV-1259, RV-1261, RV-1264, RV-1279, RV-1284, RV-1286, RV-1288, RV-1289, RV-1302, RV-1491, RV-1529, RV-1540, RV-1542, RV-1544, RV-1545, RV-1546, RV-1547, RV-1549, RV-1551, RV-1557 et RV-1558, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-622
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 NOVEMBRE 2014 AU MONTANT DE
4 165 000 \$ - PROLONGATION D'ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand aura le 18 novembre 2014, un montant de 1 657 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 264 000 \$, pour des périodes de 2 ans, 5 ans et 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros RV-808 RV-1060 RV-1113 RV-1134 RV-1146 RV-1169 RV-1238 RV-1246 RV-1259 RV-1261 RV-1264 RV-1279 RV-1281 RV-1284 RV-1286 RV-1288 RV-1289 RV-1301 RV-1302 RV-1317 et RV-1430;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 19 novembre 2014;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
 APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

QUE la Ville de Boisbriand emprunte 1 657 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-623

SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – CONTRAT 2014-1411

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie de la Maison du citoyen et place de la culture et du centre communautaire, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Servitout inc. 135, A rue Blainville, est Ste-Thérèse (Québec) J7E 1M4	52 330,87 \$
Entretien Nettoibec enr. 248, croissant Châtelois Boisbriand (Québec) J7G 2L7	60 016,92 \$
9059-2221 Québec inc./ Nettoyage Bien-Net 488, chemin de la Grande-Côte Boisbriand (Québec) J7G 3K7	62 086,56 \$
Pla-Net inc. Services d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	64 914,84 \$
Vite Action inc. 783, Avenue Jean-Duceppe Boisbriand (Québec) J7G 3K4	68 916,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics du 16 octobre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, en date du 14 octobre 2014.

D'accepter l'offre de Servitout inc., au montant révisé de 52 330,80 \$ (taxes incluses), pour la période du 20 novembre 2014 au 19 novembre 2015, celle-ci étant conforme aux exigences de la Ville.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 817 20 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-624
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON AU
PARC FRANCS-BOURGEOIS – CONTRAT 2014-1418 – RÈGLEMENT
RV-1502**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de construction d'un pavillon au parc Francs-Bourgeois, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Excellence Hors-Pair inc. 850, rue Marshall Laval (Québec) H7S 1K1	45 605,93 \$
Excavation P. Dupras inc. 356, rue James-Porteous Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Z7	48 933,36 \$

ATTENDU la recommandation de Monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie et de Monsieur Ayad Bensbaa, ingénieur de la firme CIMA+, du 4 novembre 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 4 novembre 2014.

D'accepter l'offre de Excellence Hors-Pair inc., au montant de 45 605,93 \$ (toutes taxes incluses), pour la construction d'un pavillon au parc des Francs-Bourgeois, contrat 2014-1418, Règlement RV-1502.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-625
RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
VILLE AU 4 NOVEMBRE 2014 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS
DE PLUS DE 25 000 \$, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI
SUR LES CITÉS ET VILLES**

La mairesse fait lecture intégrale de son rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE BOISBRIAND
DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2014**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec et à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport sur la situation financière est le moment idéal pour vous présenter l'état des finances de la Ville, ce qui correspond tout à fait à notre volonté de reddition de comptes à la population. Les données présentées sous forme de tableaux donnent accès à une information plus claire, ce qui correspond à notre souci constant de transparence.

Toujours dans le respect de la Loi, je dépose la liste de tous les contrats conclus entre le 18 septembre 2013 et le 30 septembre 2014, et qui peut être consultée à l'hôtel de ville. Elle inclut les contrats :

- qui représentent une dépense de plus de 25 000 \$;
- qui représentent une dépense de plus de 2000 \$ avec le même fournisseur, lorsque l'ensemble des contrats constitue une dépense totale qui excède 25 000 \$.

États financiers au 31 décembre 2013

Les états financiers non consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposés au conseil le 6 mai 2013, indiquaient un surplus de 1 663 462 \$. Ce montant s'explique principalement par la hausse des revenus d'intérêts et du report de la garde en caserne au Service de sécurité incendie. Il reflète également la gestion serrée que nous avons faite des budgets des services municipaux.

Revenus (arrondis)	Dépenses (arrondies)	Écart (arrondi)
54 604 000 \$	52 941 000 \$	1 663 000 \$

Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

Le programme triennal d'immobilisations permet au conseil municipal de planifier les investissements en immobilisations des trois prochaines années. Celui des années 2014, 2015 et 2016 s'élève à 44,2 M\$, en baisse de 15 % par rapport au programme triennal précédent. Pour l'année 2014, ce sont quelque 18,9 M\$ en travaux qui ont été planifiés.

Ces investissements comprennent notamment :

Parcs et espaces verts	
Travaux au parc Wilfrid-Dion et aménagement d'un stationnement	1,1 M\$
Aménagement d'un pavillon et travaux de plantation au parc des Francs-Bourgeois	81 000 \$
Aménagement de corridors piétonniers et cyclistes sur le boul. de la Grande-Allée et installation d'un mur coupe-son (entre la rue des Francs-Bourgeois et le Centre d'excellence Sport Rousseau)	1,7 M\$
Équipements sportifs	
Agrandissement des vestiaires de l'aréna et remplacement d'équipement	1,8 M\$
Mise à jour des modules de jeux dans certains parcs	369 000 \$
Installation d'un site de planche à roulettes au parc Jean-Jacques-Rousseau	413 000 \$
Loisirs	
Aménagement d'un nouveau local pour les Pionniers de Boisbriand	20 000 \$
Rénovation, service technique - bibliothèque	39 000 \$
Travaux publics et voirie	
Aménagement d'un rond-point sur le ch. de la Rivière-Cachée Ouest, aux limites de Saint-Eustache	50 000 \$
Mise à jour de la flotte de véhicules du Service des travaux publics	806 000 \$
Sécurité	
Achat d'un camion autopompe incendie	800 000 \$
Achat d'une génératrice pour l'hôtel de ville (mesures d'urgence)	170 000 \$
Achat d'un terrain pour la future caserne d'incendie	2 M\$

Indications préliminaires des résultats financiers 2014

<u>Revenus</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Écart</u>
56 840 000 \$	56 010 000 \$	830 000 \$

Ce surplus anticipé provient principalement de revenus excédentaires par rapport au budget initial et au contrôle serré des dépenses.

Excédents annuels 2009-2014

2009	2010	2011	2012	2013	2014 (estimé)
(728 000 \$)	307 000 \$	711 000 \$	1 288 000 \$	1 663 000 \$	830 000 \$

Au cours des dernières années, mon administration a assuré une gestion responsable des excédents afin qu'ils soient investis là où ils rapportent le plus aux citoyens. Nous n'hésitons pas à réinjecter une partie des économies réalisées dans les budgets subséquents afin de ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables, déjà suffisamment sollicités de toutes parts.

Taux d'endettement (incluant les riverains)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (estimé)
5,30 %	4,89 %	4,5 %	4,26 %	4,05 %	3,74 %	3,67%

Il ne faut jamais perdre de vue que la dette municipale a connu une forte augmentation de 2005 à 2009, principalement à cause de deux projets majeurs : l'échangeur 15-640 (25 M\$) et l'usine d'épuration (34 M\$). La dette pour l'échangeur constitue, et de loin, la plus importante contribution d'une municipalité à une infrastructure autoroutière provinciale. Ce fait influence grandement l'état de nos finances.

Malgré cette réalité, dès mon arrivée à titre de mairesse en 2009, mon administration a repris le contrôle de l'endettement, en diminuant chaque année le taux de façon constante, tout en poursuivant de façon réfléchie nos investissements. Au cours des prochaines années, nous continuerons à réduire le taux d'endettement afin de nous assurer une plus grande marge de manœuvre budgétaire.

De plus, dans l'intérêt des citoyens, nous avons profité de toutes les occasions qu'offrent les programmes de subvention afin de poursuivre les mises à niveau de nos infrastructures, et ce, sans que les citoyens n'aient à assumer 100 % du coût des projets. Nos actions ont donc permis d'améliorer la qualité de vie des Boisbriannais, à juste coût, tout en assurant l'équité pour les générations futures.

Rémunération et allocations des membres du conseil municipal pour 2014

Rémunération	Maire	Conseiller
Salaire annuel	69 956 \$	23 318 \$
Allocation annuelle	15 787 \$	11 659 \$
Maire suppléant, mensuel		665 \$
Allocation mensuelle		333 \$
Délégué à la MRC	7 200 \$	
Présence à la MRC, par séance	300 \$	
Substitut à la MRC, par séance		300 \$
Allocation, par séance		150 \$
Présidence annuelle d'une commission	5 124 \$	2 739 \$
Allocation annuelle		1 370 \$
Vice-présidence annuelle d'une commission		1 828 \$
Allocation annuelle		923 \$
Délégué à la RIPTB, par séance	425 \$	375 \$
Délégué ou substitut à la CRÉ, par séance	277 \$	277 \$
Délégué au Comité exécutif du CITL	1 500 \$	
Délégué au Comité exécutif du CITL, par séance	150 \$	
Délégué ou substitut au Conseil d'administration du CITL, par séance	150 \$	150 \$

Délégué ou substitut à Tricentris, par séance		100 \$
---	--	--------

Orientations générales du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Le conseil municipal doit maintenir son objectif de santé financière et faire face à ses responsabilités. Entre autres, encore cette année, au moment même où les municipalités bouclent leur budget, le gouvernement du Québec vient tout juste d'imposer un nouveau Pacte fiscal transitoire pour 2015. Bien malgré nous, cette décision aura pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des citoyens. On ne peut pas fermer les yeux sur le manque à gagner. Je déplore vivement cette mauvaise habitude du gouvernement du Québec de toujours refiler la facture aux contribuables.

Quant aux investissements municipaux, ils seront définis dans le programme triennal d'immobilisations. Leur planification doit permettre la mise à jour de nos infrastructures. À cet égard, nous bénéficierons d'une subvention de 7,9 M\$ provenant du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement provincial pour la période 2014-2018. De ce montant, nous avons réservé 20 % au projet de salle de spectacle. La réalisation des actifs est également l'une de nos priorités. Elle doit se faire dans un cadre financier rigoureux répondant aux besoins de la population.

Depuis 2009, j'offre aux citoyens de Boisbriand une excellente prestation de service tout en privilégiant une gestion ferme et efficace des finances. Les résultats sont encore une fois au rendez-vous. Ils sont le fruit d'une vision partagée par l'ensemble de l'Administration. Je remercie donc sincèrement le conseil, le personnel et la direction générale, qui font les efforts nécessaires pour que nous puissions atteindre notre visée.

La mairesse,
Marlene Cordato

**RÉSOLUTION 2014-11-626
PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 – MODIFICATIONS**

ATTENDU l'adoption du Plan stratégique 2012-2016, par la résolution 2012-05-228 adoptée à la séance du 1^{er} mai 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger ce plan jusqu'au 31 décembre 2017;

ATTENDU que cette modification a pour but d'ajouter de nouveaux objectifs pour 2017, à savoir :

- Item 2.4 Gestion contractuelle (rapport)
- Item 3.1 Consultation des citoyennes et citoyens (sondage)
- Item 5.2 Prévention et protection contre les incendies (inspections et visites).

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE remplacer le Plan stratégique 2012-2016, adopté le 1^{er} mai 2012, préparé par la direction générale en collaboration avec l'ensemble des représentants des services de la Ville par la version Plan stratégique 2012-2017, datée du 4 novembre 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-627
VENTE DE VÉHICULES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le Service des travaux publics à vendre par l'entremise de « Les encans Ritchie Bros. », les véhicules suivants :

No	Description	No série
C-28	Camion 6 roues G.M.C. 3500, 1991	1GDJC34K8ME544338
C-29	Camion 6 roues GMC 3500, 1991	1GDKC34N4MJ522150
V-103	Camionnette GMC, 1991	1GDGR33K0MF702935
V-106	Camionnette GMC Sonoma, 2000	1GTCS19W3Y8123728
V-107	Camionnette GMC Sonoma, 2000	1GTCS19W2Y8123784
V-109	Camionnette Chevrolet S-10, 2002	1GCCS19W928166008

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-628
**CONTRAT POUR L'UTILISATION ET LA DIFFUSION D'ÉDU-
PERFORMANCE CANADA**

ATTENDU le mandat de la bibliothèque d'offrir du contenu informationnel, à jour et de qualité à ses citoyens;

ATTENDU la volonté d'offrir des ressources électroniques accessibles à distance;

ATTENDU l'entente intervenue entre BIBLIOPRESTO.CA et Edu-Performance Canada afin de proposer ce contenu aux bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU que l'organisme Bibliothèque et archives nationales du Québec s'est engagé à absorber 15 % du coût par habitant, par an, pour chaque bibliothèque publique signant ce contrat.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, à signer pour et au nom de la Ville de Boisbriand le contrat « Licence type à l'usage des membres du consortium d'acquisition de Ressources électroniques du Québec (BIBLIOPRESTO.CA) », pour une durée de trente-six (36) mois, au montant de 488,23 \$ (taxes comprises.).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-629
PROMESSE DE CESSION DU LOT 2 108 279 (PTIE) – RUE COLLIN –
DOSSIER 05.170 / 1890**

ATTENDU qu'une promesse de cession d'une partie du lot 2 108 279 à la Ville de Boisbriand a été conclue avec le propriétaire;

ATTENDU que cette entente est dans l'intérêt de la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter la promesse de cession d'une partie du lot 2 108 279 (lot projeté 5 609 938) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 28 402 mètres carrés, telle qu'illustrée au plan de subdivision projeté préparé par le Service du génie et daté du 3 juin 2014, en considération de l'émission par la Ville d'un reçu pour fins d'impôt équivalent à la valeur marchande du terrain estimé à cinq dollars (5 \$) du mètre carré.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-630
PROMESSE DE CESSION DES LOTS 2 108 583, 2 108 592 ET 2 109 981
(RUES LOUIS-DANTIN ET SERGE-DEYGLUN) ET ÉTABLISSEMENT
D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LE LOT 4 119 327
(CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE) – DOSSIER 05.170 / 1891**

ATTENDU qu'une promesse de cession a été conclue avec les propriétaires des lots 2 108 583, 2 108 592 et 2 109 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU que cette entente est dans l'intérêt de la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter la promesse de cession des lots 2 108 583, 2 108 592 et 2 109 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en considération de la cession par la Ville d'une bande de terrain située en bordure du chemin de la Grande-Côte, connue et désignée comme étant une partie du lot 2 109 863 d'une superficie approximative de 264,70 mètres carrés (lots projetés 5 609 935 et 5 609 936), telle qu'illustrée au plan préparé par le Service du génie et daté du 22 octobre 2014;

D'établir sur cette bande de terrain (partie du lot 2 109 863), une servitude d'utilité publique qui devra permettre le passage à pied, en vélo, en voiture, le pavage de l'assiette, la construction d'un trottoir, l'installation de mobilier urbain incluant des bancs, tables de pique-nique, paniers à rebuts et à recyclage, bacs à fleurs, supports à vélo, abribus, les modifications futures et l'entretien.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-631

PROMESSE DE VENTE – LOTS 2 109 099, 2 109 100, 2 109 101 et 2 109 102 – TERRASSE ROBERT – DOSSIER 05.170 / 1892

ATTENDU la signature d'une promesse de vente à la Ville par le propriétaire des lots 2 109 099, 2 109 100, 2 109 101 et 2 109 102 du cadastre du Québec, situés sur la Terrasse Robert;

ATTENDU que cette entente est dans l'intérêt de la Ville;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la promesse de vente des lots 2 109 099, 2 109 100, 2 109 101 et 2 109 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 1 210 \$ soit l'équivalent des taxes payées pour les années 2010 à 2014 pour ces terrains;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-632
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – SAISON 2014-2015**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand à obtenir un permis de boisson de vente et consommation de boissons alcoolisées pour la salle du 1^{er} étage de l'aréna et un permis de consommation pour les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors des événements spéciaux de l'Association et lors des joutes de l'équipe Junior AA du Laser de Boisbriand, pour la saison 2014-2015.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-633
INSCRIPTION – FORUM DE LA FADOQ**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'inscription des conseillères Christine Beaudette et Lori Doucet au Forum de la FADOQ « Tous ensemble contre la maltraitance envers les aînés », devant avoir lieu le 25 novembre 2014 à Sainte-Adèle.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-634
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 75 \$ à la Fédération québécoise des sports cyclistes pour la remise d'un prix lors de l'événement « Mérites cyclistes québécois »;

B) 200 \$ à Centraide Laurentides pour sa Campagne 2014;

C) 75 \$ à la Légion royale canadienne pour la campagne du coquelicot dans le cadre du jour du Souvenir, le 8 novembre 2014;

D) 66 958,57 \$ au Fonds communautaire (don non réservé).

D'imputer les dépenses au poste budgétaires 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-635
SUBVENTION – DIVERS ORGANISMES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le versement de la somme de 7 300 \$ provenant des profits générés par la vente de l'affichage à l'aréna, pour l'année 2014, à divers organismes de la Ville, selon la liste préparée par madame Karine Hamel, responsable des relations avec les citoyens, du 27 octobre 2014.

D'imputer la dépense au poste budgétaires 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-636
COURSE POPULAIRE DU 10 MAI 2015**

ATTENDU que la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand et les Services d'entraide Le Relais proposent d'organiser un événement de course populaire, en collaboration avec le Service des loisirs, qui deviendrait un événement récurrent à chaque année;

ATTENDU que cet événement permettrait une levée de fonds pour ces deux (2) organismes engagés qui offrent leurs services à la population de Boisbriand;

ATTENDU que cet événement vise aussi à promouvoir la santé, l'activité physique et la participation des citoyens;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand et les Services d'entraide Le Relais en collaboration avec le Service des loisirs, à organiser un événement de course populaire le 10 mai 2015, en respectant les trajets de course proposés;

D'offrir un soutien-conseil et logistique au comité organisateur pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-637
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2014 montrant un total mensuel de 14 508 614 \$ et un cumulatif de 64 395 470 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-638
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU l'application des nouvelles cotes d'inondation adoptées en début d'année 2014 et que la politique sur les zones inondables 2005 doit être interprétée de manière restrictive concernant l'implantation des piscines en zone inondable;

ATTENDU que d'autres municipalités et MRC ont modifié leurs politiques permettant l'implantation de piscines dans de telles circonstances lesquelles ont été acceptées par le ministère de l'Environnement;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont prononcés en faveur de cette modification;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2404, une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant les piscines creusées et hors-terre en zone inondable sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-639
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – PIZZA MÉLIS – 353, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-2 235

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2395 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Pizza Mélis » au 353, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 235 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée dans la description et simulation visuelle de l'enseigne murale préparées par Graphique & Enseigne Desterous, datées du 18 septembre 2014.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Mario Lavallée informe le conseil et l'assemblée qu'il a un lien d'affaires avec le requérant de la demande de certificat d'autorisation.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

RÉSOLUTION 2014-11-640
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – INSTA-CHEF! – 3028, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-
CACHÉE – ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2397 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Insta-Chef! » au 3028, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux simulations, descriptions et profil de l'enseigne, préparés par Création Dezign Plus, nommés « Insta-Chef », comportant 2 pages et datés du 25 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-641
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU – MINI ENTREPÔT ORANGE – 100, RUE
PRÉVOST – ZONE I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2398 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Mini entrepôt Orange » au 100, rue Prévost, dans la zone I-2 133-1 et plus amplement détaillée à la description, simulation visuelle et plan d'implantation de l'enseigne sur poteau, préparés par Zone Enseignes + Éclairages, révisés en date du 25 septembre 2014, le tout conditionnellement à ce que la hauteur de l'enseigne soit réduite à 8,53 mètres (28 pieds) et que les poteaux et la base de l'enseigne soient peints de couleur gris charcoal.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-642
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – OCCASION RIVE-NORD –
4550, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2396 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour les deux enseignes murales du projet « Occasion Rive-Nord » au 4550, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulations visuelles des 2 enseignes au mur, révisées en date du 22 septembre 2014 et descriptions des 2 enseignes au mur datées du 22 août 2014, le tout préparé par les Consultants C.O.R.P. inc.;

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2396 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne communautaire sur poteau (aut. 15) et l'enseigne sur socle (rue Ambroise-Lafortune) du même projet, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation, description et simulation visuelle de l'enseigne communautaire sur poteau (aut. 15) préparés par Les Consultants C.O.R.P. inc., révision du 15 octobre 2014;

- Plan d'implantation, description et simulation visuelle de l'enseigne sur poteau (Ambroise-Lafortune), préparés par Les Consultants C.O.R.P. inc. datés du 16 juillet 2014 (simulation 20 septembre 2014);
- Plan comparatif pour la réduction de la hauteur de l'enseigne sur pylône, daté du 3 septembre 2014;
- Lettre argumentaire de Monsieur Vincent Déry, datée du 14 octobre 2014

Le tout conditionnellement à ce que la hauteur de l'enseigne communautaire sur poteau (aut. 15) ne dépasse pas 9.45 mètres de haut et que les pictogrammes « 23 – 15 » soient retirés de l'enseigne sur socle en façade de la rue Ambroise-Lafortune.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-643
APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION – 83, RUE JEAN-PIERRE-FERLAND – ZONE R-1 209-2**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2400 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment unifamilial à être implanté au 83, rue Jean-Pierre-Ferland dans la zone R-1 209-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Stéphan Roy & Ass. Arpenteurs-géomètres, daté du 16 juin 2014, minute 31557;
- Plan d'aménagement paysager, préparé par Yannick Pelletier, technologue, daté du 6 juin 2014, nommé paysagement;
- 2 simulations de la résidence;
- Plans d'architecture, préparés par Yannick Pelletier, technologue, datés du 24 septembre 2014, comportant 10 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-11-644
APPROBATION - PERMIS DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT DE TYPE MULTIFAMILIAL – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 3120 À 3130 RUE À DÉTERMINER – PROJET SWIMKO, PHASE VI – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2399 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la

demande de permis de construction et d'aménagement paysager pour le bâtiment multifamilial à être implanté au 3120 à 3130 (nom de rue à venir), dans la zone R-3 513 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture (incluant l'implantation) préparés et signés par Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 2014 04 17, révisés en date du 23 septembre 2014, comprenant les planches 1 à 8;
- 2 nouvelles perspectives couleur (avant et arrière) préparées par Illustra ;
- Un projet d'implantation préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, daté du 7 août 2014 et portant le numéro de minute 21764 ;
- Échantillons des matériaux ;
- Plan d'aménagement paysager et plantation, préparé par Marjorie Nadon, designer, révisé en date du 15 août 2014 ;
- Plan des aménagements paysagers du lot 4 100 492, préparé par Espace b, architecte paysagiste, daté du 18 septembre 2014

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-645
APPROBATION - PERMIS DE RÉNOVATION – 333, MONTÉE SANCHE –
ZONE C-2 124-1

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2014 portant le numéro R-14-CU-2401 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour bâtiment implanté au 333, montée Sanche, dans la zone C-2 124-1, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Description des travaux par les propriétaires du bâtiment, datée du 26 septembre 2014;
- Photos du bâtiment existant;
- Exemple d'une résidence ayant le même revêtement extérieur;
- Photo du revêtement extérieur proposé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-646
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'octobre 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-647
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Jonhathan Meilleur	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 8 octobre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a) de la convention collective SCFP).
--------------------	--

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-648
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2011-12-716 – CHANGEMENT DE STATUT – POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE modifier la résolution 2011-12-716, adoptée le 6 décembre 2011 aux fins d'y apporter les modifications suivantes :

Line Fontaine

- D'annuler la date de reconnaissance d'ancienneté du 30 mai 2005;
- D'accorder, pour fins de vacances seulement, l'équivalent de 8 ans de service continu au 31 décembre 2011.

Line Robert

- D'annuler la date de reconnaissance d'ancienneté du 6 février 2006;
- D'accorder, pour fins de vacances seulement, l'équivalent de 6 ans de service continu au 31 décembre 2011.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Pacte fiscal – Coupures budgétaires et abolition de la SODET et de la Conférence des élus;
- Magie des lumières de Noël – Inauguration le 3 décembre prochain;
- Guignolée – Au cours du mois de décembre;
- Félicite les candidats aux élections scolaires et félicite madame Karine Laramée, élue commissaire pour les écoles de Boisbriand
- Lancement d'un livre des auteurs Marie-Maude Denis et Alain Gravel relatant notamment les événements de Boisbriand, lesquels se sont avérés marquer un tournant dans l'histoire municipale du Québec.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Période hivernale – Pneus d'hiver obligatoires;
- Club de ski Yahou – Fête ses 30 ans cette année – Invite les citoyens à s'y inscrire le 12 novembre prochain;
- Parc du Domaine Vert – Invite les citoyens à le fréquenter même en saison morte.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Spectacles des Premiers rendez-vous – Invite les citoyens à consulter l'Info Boisbriand pour la programmation;
- Dimanches animés pour la famille à l'@dabase – Prochaine activité le 30 novembre prochain – Séances de photos de famille.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Soirée de l'Halloween – Activités près du Centre d'interprétation de la nature - Remercie les citoyens de ce secteur pour leur tolérance et félicite les services de la Ville pour l'organisation ;
- Premier Salon de l'artisanat à la Maison du citoyen et place de la culture, le 6 novembre prochain ;
- Guignolée le 30 novembre prochain – Invite les citoyens à être généreux ;

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Campagne des paniers de Noël – Fait un rappel;
- Gala de la SODET, le 7 novembre prochain – 6 entreprises de Boisbriand en nomination;
- Collecte de feuilles – dernière collecte le 11 novembre prochain.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Exposition de l'artiste-peintre Luce Lamoureux à la Maison du citoyen et place de la culture jusqu'au 30 novembre prochain;

- Boisbriand Découvre – Nouveau programme de sorties de groupe permettant aux citoyens de tous âges de faire des sorties variées en profitant d'un tarif de groupe;
- Concours de photo pour la revue Info Boisbriand de décembre 2015.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Pacte fiscal Québec/municipalités – Commente les décisions gouvernementales;
- Dernière collecte de résidus verts, le 11 novembre prochain;
- Club de ski Yahou – Inscriptions le 12 novembre prochain;
- Activités hivernales – Période d'inscriptions à compter du 25 novembre;
- Tournoi Atome de Boisbriand à compter du 27 novembre prochain sur une période de deux semaines;
- Guignolée – Soyez généreux.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- S'adresse à Monsieur Perugino – Entrera en communication avec ce citoyen de son district;
- Félicite madame Paule Fortier pour sa réélection à titre de présidente et madame Karine Laramée élue commissaire suite aux élections scolaires de dimanche dernier. Remercie madame Estelle Labelle pour son implication durant les 8 dernières années – Taux de participation à cette élection préoccupant;
- Entreprise Élopak, en période d'embauche;
- Budget de la Ville – Gros efforts pour respecter la capacité de payer des Boisbriannais.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand – Événement Fromage en quatre temps, le 5 novembre 2014 – Billets disponibles au coût de 75 \$;
- Brunch du partage – Le 7 décembre prochain sous la présidence d'honneur de madame Linda Lapointe;
- Clinique de sang à la Maison du citoyen et place de la culture – le 24 novembre prochain organisée par les Chevalier de colombs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Paul Potsou
Article 6

Madame Lucie Fréchette
Article 6

Monsieur Michel Noël
Article 17

RÉSOLUTION 2014-11-649
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 21 h 02.

Adoptée
